

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2008**

A 20H30 – ESPACE HUGO A CHERISY

1. Développement économique

1.1. Avancement du projet Actipôle 12 site « Les Forts » à Chérisy - Attribution du marché de travaux – document joint – Délibération

F. Chaudot rappelle les étapes de la consultation relative aux travaux de viabilisation du site du Parc d'activités. Une première consultation ayant été infructueuse, la seconde a permis à la Commission d'Appel d'Offre d'opérer un choix sur 3 des 4 lots. Le lot « Vérification » est demeuré infructueux, il est proposé de relancer la procédure de marché négocié, ainsi que l'autorise le Code des Marchés Publics.

M. Lethuillier précise que les travaux de la tranche ferme concernent la zone desservie par la RD147, soit environ 4 ha sur les 11,34 que compte le périmètre de la ZAC. Ces premiers travaux devraient inciter les entreprises actuellement intéressées de signer un compromis de vente rapidement.

L'assemblée en accord avec l'avis de la Commission d'Appel d'Offre, attribue les 3 lots, « Terrassement – voirie - assainissement » ; « Réseaux divers », « Espaces verts » respectivement aux entreprises SACER, Maisières et Arpaja et autorise le Président à notifier la tranche ferme du marché.

1.2. Signature de la convention d'utilisation pour le poste de transformation « Les Forts » - document joint Délibération

M. Lethuillier explique que l'alimentation électrique de la ZAC « Les Forts » nécessite une arrivée moyenne tension et l'implantation d'un transformateur. Celui-ci ne sera d'ailleurs posé qu'une fois les ventes de terrains réalisées. Ce poste sera construit puis entretenu par la SICAE-ELY concessionnaire sur le secteur. La convention proposée permet le libre accès de la SICAE-ELY au poste de transformation.

L'assemblée adopte à l'unanimité la convention proposée.

1.3. Avancement du projet Actipôle 12 – site Les Merisiers à Germainville

M. Lethuillier rappelle que l'Etat a engagé les procédures d'urbanisme relatives à la construction de l'échangeur dans l'été 2008. Les enquêtes publiques se sont déroulées normalement et le Commissaire Enquêteur a émis un rapport favorable.

M. Lethuillier ajoute que Mr. Segurel qui avait déjà obtenu son permis de construire, a mené sa procédure d'installation classée et le rapport du Commissaire Enquêteur a également été favorable. Il revient maintenant au Préfet de prendre les arrêtés d'utilité publique quant à la construction de l'ouvrage, à l'expropriation des terrains d'assiette ainsi qu'à l'exploitation de l'établissement Segurel

1.4. Résultat de la consultation publique sur le dossier de création de ZAC « Les Merisiers » et choix du mode réalisation de la ZAC – Document joint – Délibération

F. Chaudot résume les procédures menées par la Communauté de Communes conjointement avec les démarches présentées par M. Lethuillier, par l'Etat : Le diagnostic d'archéologie préventive et la création de la Zone d'Aménagement Concerté. Le diagnostic mené cet été ne révèle aucun vestige susceptible de fouilles. La

phase de consultation publique n'a suscité qu'une objection et qu'un témoignage de soutien. Aucune modification du projet n'est envisagée.

F. Chaudot présente ensuite les principales caractéristiques du schéma d'aménagement de la ZAC. Ce schéma prend en particulier en compte la topographie du site, les contraintes de voiries dues au passage à niveau et à la proximité immédiate des bretelles de l'échangeur, le projet d'implantation des établissements Segurel sur une surface représentant 1/3 de la surface totale de la ZAC, la servitude de reculement vis-à-vis de la RN12. Le nouveau Plan Local d'Urbanisme de Germainville intègre totalement toutes les données, notamment paysagères dans son règlement.

F. Chaudot indique qu'il convient maintenant d'opter pour un mode de réalisation de la ZAC, soit sous forme de régie ou de convention, et de lancer la phase de rédaction du programme de réalisation, avec le maître d'œuvre et le bureau d'étude environnemental.

F. Chaudot explique qu'actuellement la Communauté de Communes possède environ 18 ha de terrains sur la ZAC qui en compte environ 40 ha au total, après négociations amiables. La poursuite de négociations apparaît aujourd'hui conditionnée par la possibilité d'échanges de terrains ou la hausse du prix actuel d'acquisition, aujourd'hui fixé à 2 €/m². Les échanges de terrains nécessitent des mises en réserve foncières conséquentes à l'extérieur du périmètre de la ZAC et proches du site. L'arrivée sur le marché de terres agricoles à vendre correspondant à ces critères demeure exceptionnelle. De fait, le processus d'acquisitions amiables aux conditions actuelles semble bloqué.

M. Lethuillier ajoute qu'après consultation des vice Présidents de la Communauté de Communes, la solution d'une convention, consistant à confier la maîtrise d'ouvrage de la ZAC un opérateur privé est apparue la plus efficace. L'opérateur serait chargé de terminer les acquisitions foncières, d'aménager les terrains et de les vendre. L'opération deviendrait ainsi financièrement neutre pour la Communauté de Communes.

B. Perrot déclare enfin que la SICAE-ELY, prévoit la création d'une ligne moyenne tension pour alimenter en principal la ZAC et qu'un transformateur sera construit d'ici la fin 2008. Le Syndicat Intercommunal d'Electrification (SIEPRO) étudie le mode de financement de l'ouvrage.

P. Leromain s'inquiète de la desserte du chantier de Mr. Segurel, pendant la construction de l'échangeur. Il demande que le transit des poids lourds par le hameau de Marolles puisse être évité.

M. Lethuillier répond que la maîtrise d'ouvrage de l'échangeur est le fait de l'Etat, cependant une demande sera faite en ce sens auprès des services compétents.

L'assemblée adopte à l'unanimité des voix et deux abstentions le dossier de création de ZAC Actipôle 12 – site « Les Merisiers » et le mode réalisation par convention.

1.5. Information sur la vente du bâtiment relais

M. Lethuillier explique que l'entreprise Lhermite Loisirs de Vernouillet s'est portée acquéreur et a signé un compromis de vente le 25 juillet 2008. Il s'agit pour cette entreprise d'ouvrir un second magasin sur l'arrondissement, d'une surface d'un peu moins de 1 000 m², ainsi qu'un atelier de réparation, dans le domaine de l'équipement motorisé de jardin. Une quinzaine d'emplois sont concernés. L'installation nécessite seulement l'obtention d'un permis de construire et pourra être effective en 2009.

1.6. Information sur les attendus de la décision de la Commission Nationale d'Équipement Commercial – Document joint

M. Lethuillier rend compte des délibérations de la Commission Nationale d'Équipement Commercial. Il souligne l'argument sur la densité commerciale avancé, argument que la Commission Départementale n'avait pas, soulevé. La décision paraît de ce fait contestable. Cependant, l'urgence étant la vente du bâtiment, il n'a pas paru opportun d'exercer un recours devant le Conseil d'Etat.

C. Matelet demande si la question a été posée en séance de la CNEC sur l'existence d'autres projets de surfaces commerciales en création.

M. Lethuillier répond par la négative. Il indique que les surfaces nouvelles énoncées en CNEC proviennent de l'enseigne Réseau Pro.

C. Matelet relève que les arguments du refus sont à conserver pour l'avenir. Il ajoute qu'il a écrit au Président de la CAdD pour lui faire part de ses questionnements à propos de cette décision, ainsi qu'au sujet du projet de SCOT de l'agglomération.

M. Lethuillier indique que le SCOT a été déclaré inapplicable en l'état. Il indique également que le Président du Pays Drouais, Mr O.Marleix, souhaite lancer une démarche de SCOT intercommunautaire.

2. Budget

2.1. Vote du budget annexe « Les Merisiers » - Document joint – Délibération

F. Chaudot explique que les budgets annexes présentés en documents joints à la convocation ont dû être modifiés à la demande de la Trésorerie, pour d'une part de prendre en compte le remboursement des emprunts contractés au budget principal avant la création des budgets annexes, et d'autre part de réimputer en section de fonctionnement les recettes de subventions.

L'assemblée adopte à l'unanimité le budget annexe « Les Merisiers ».

2.2. Décisions modificatives sur le budget principal et le budget annexe « Les Forts » – Document joint - Délibération

F. Chaudot présente les mouvements de crédits nécessaires d'après la situation comptable actuelle.

L'assemblée adopte à l'unanimité la décision modification relative au budget annexe « Les Forts » et la décision modificative relative au budget principal.

3. Enfance jeunesse

C. Matelet rend compte de l'activité des centres de loisirs durant l'été. 454 familles et 622 enfants ont fréquenté les structures communautaires. La fréquentation se situe ainsi en augmentation par rapport à l'été 2007.

C. Matelet souligne que les indicateurs de fréquentation se corrélaient bien avec les recettes attendues.

3.1. Recette à régulariser sur la mise à disposition de personnels auprès de la commune de Bû – Document joint – Délibération

F. Chaudot présente le tableau récapitulatif des mises à disposition de personnel. Il précise qu'il s'agit de solder cette opération, puisque les mises à disposition ont toutes maintenant été arrêtées.

L'assemblée adopte à l'unanimité la recette proposée.

3.2. Création suppression de poste directrice au Centre de loisirs Broué – Document joint - Délibération

F. Chaudot indique qu'il s'agit de pérenniser après avis de la Commission Enfance Jeunesse et de la Commission Administrative Paritaire, le poste attribué à la directrice du centre de loisirs de Broué à raison de 35 heures par semaine, sans que cela augmente la masse salariale. Les heures attribuées sont en effet compensées par le poste actuellement mis en disponibilité de l'ancienne directrice.

L'assemblée adopte à l'unanimité l'augmentation horaire proposée.

4. Questions diverses

4.1. Adhésion au CODEL – document joint – Délibération

L'assemblée convient d'adhérer au Comité de Développement Économique d'Eure et Loir afin de faciliter les échanges d'information relatifs aux arrivées d'entreprise. Elle vote à l'unanimité en faveur de l'adhésion et elle désigne M. Lethuillier comme représentant au Conseil d'Administration.

4.2. Information sur le plan « cœur et liens » du Conseil Général

L'assemblée juge que l'acquisition d'un défibrillateur et la formation afférente sont du ressort des communes.

4.3. Information sur le plan de prévention des risques d'inondations de L'Eure

D. Chéron fait part à l'assemblée des conclusions de l'étude hydrologique menée par l'Etat. Les communes concernées sur le territoire communautaire sont : Ecluzelles au premier chef, puis Mézières, Chérisy et Montreuil. L'étude se fonde sur le risque de crue centennale. Elle conclut à un zonage des aléas d'intensité faibles à fortes. Ce plan de prévention se traduira par un arrêté de prescription préfectoral imposable aux documents d'urbanisme d'ici à la fin de cette année.

D. Chéron ajoute qu'il participera prochainement aux réunions relatives à la gestion des sites « Natura 2000 ».

4.4. Information sur la desserte haut débit

C. Matelet souhaite s'informer sur les orientations prise par le Conseil Général en matière de desserte haut débit, sur les zones blanches.

A. Lebarbier fait part à l'assemblée du dispositif de financement retenu : Le Conseil Général a défini une enveloppe de participation à partager suivant le nombre d'abonnés à raccorder et plafonnée par ligne à un montant maximal de 290 € pour un raccordement haut débit.

A. Lebarbier ajoute que le choix de la technologie n'est pas encore fait et qu'il dépend du nombre et de la taille des zones à desservir. Ce choix conditionne également le coût du raccordement.

C. Matelet demande à ce que puisse être étudié le budget d'une telle opération pour les habitants concernés à Ecluzelles et à Ouerre.

4.5. Représentants de la Communauté de Communes au SIPAD

M. Gerbeaux fait observer à l'assemblée qu'une inversion de noms s'est produite dans la désignation des représentants de la commune d'Abondant au Syndicat Mixte du Pays Drouais, C. de Vimal étant désigné titulaire et N. Liévens suppléante.

L'assemblée délibère à l'unanimité pour désigner N. Liévens titulaire et C. de Vimal suppléant.

4.6. Achats groupés

M. Gerbeaux s'interroge sur la possibilité d'effectuer des achats de papier groupés au niveau communautaire.

M. Lethuillier répond que cette opération avait été tentée sans suite pour les fournitures de consommables de copieurs et de fleurissement, dans le passé.

F. Chaudot ajoute qu'un recensement de l'ensemble des besoins des communes est indispensable et que son résultat repose sur la participation des secrétaires de mairie.

La séance débutée à 20 h 30 est levée à 23 h 00.

Présents (30) : M. Gerbeaux ; J-L Lorvellec ; G. Bolac ; C. Thiébault ; J-L. Aubé ; P. Leromain ; E. Lefèbvre ; A. Lebarbier ; M. Maréchal ; C. Leroux ; M. Lethuillier ; C. Boucher ; D. Couvreur ; C. Renaux ; B. Perrot ; G. Fournier ; F. Marchais ; B. Guimbault ; J-C Goyer ; P. Pommereau ; E. Gambuto ; D. Chéron ; C. Matelet ; J. Chevalier ; Y-M Rellier ; J-F Clerc ; T. François ; G. Lesueur ; C. Deseyne ; N. Proust

Votants (30)

Secrétaire de séance : Florent Chaudot

Invité(s) : Néant

Etaient absents excusés : C. Lamy ; C. de Vimal

Etait absent non suppléé : Néant

Pouvoirs : Néant